

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 9 janvier 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

Avis d'annulation de la norme officielle mexicaine NOM-008-FITO-1995 définissant les prescriptions et les spécifications phytosanitaires applicables à l'importation de fruits et légumes frais

Le 21 décembre 2012, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation a fait paraître dans le Journal officiel de la Fédération (*Diario Oficial de la Federación*) un avis d'annulation de la norme officielle mexicaine NOM-008-FITO-1995 définissant les prescriptions et les spécifications phytosanitaires applicables à l'importation de fruits et légumes frais, publiée dans le Journal officiel de la Fédération le 8 juillet 1996. Sont également annulées les modifications à cette norme publiées dans le Journal officiel de la Fédération le 17 avril 2002, le 16 mai 2002, le 18 avril 2006, le 6 juillet 2006, le 6 février 2008 et le 22 mai 2009.

Les exigences et spécifications phytosanitaires régissant l'importation des marchandises réglementées dans la norme mentionnée figurent dans le Module d'exigences phytosanitaires pour l'importation (*Módulo de Requisitos Fitosanitarios para la importación*) que les parties intéressées devront consulter pour connaître les exigences phytosanitaires applicables à l'importation de produits donnés.

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*

Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Sans objet

Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Secretaría de Economía (Ministère de l'économie)
Subsecretaría de Competitividad y Normatividad (Ressort compétitivité et normes)
Dirección General de Normas (Direction générale des normes)
Av. Puente de Tecamachalco 6, Piso 2 Lomas de Tecamachalco
Sección Fuentes, C.P. 53950 Naucalpan de Juárez, Estado de México
Téléphone: (+52) 55 5729 9100 poste 43220
Courrier électronique: normasomc@economia.gob.mx

Site Web:

<http://www.economia.gob.mx/comunidad-negocios/normalizacion/catalogo-mexicano-de-normas>
http://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5283116&fecha=21/12/2012
